



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

Un Peuple -Un But- Une Foi



**MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE  
ET DE L'ENFANCE**

**Direction de l'Equité et de l'Egalité de Genre**

**CONTRIBUTION A LA PREPARATION DE LA MISSION  
DE MADAME LE MINISTRE AU GHANA**

**Décembre 2013**

## QUELQUES ELEMENTS DE CONTEXTE

Le Sénégal a fait très tôt de la réalisation des Droits humains et notamment de la promotion des droits des femmes une condition sine-qua-non d'un développement humain durable.

Cet engagement s'est illustré par la ratification de nombreux instruments juridiques internationaux (Convention de 1985 sur l'Elimination de toutes Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDAW/CEDEF) et régionaux (Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme, en décembre 2004 dit Protocole de Maputo).

Au plan national, la Constitution de 2001, garantit expressément l'égalité des droits entre les hommes et les femmes en mettant l'accent sur les femmes rurales.

Notre pays s'est doté de la Stratégie Nationale pour l'Équité et l'Égalité de genre (SNEEG). Il constitue désormais un instrument efficace permettant d'intégrer la dimension genre dans les Politiques publiques en général et de lutter contre toute forme d'inégalité en particulier, en offrant les mêmes opportunités aux hommes et aux femmes pour une participation équitable au processus de développement.

Adoptée en Conseil des Ministres en 2006, lancée officiellement en Décembre 2008, la SNEEG a pour vision de : « **Faire du Sénégal un pays émergent, sans discrimination, où les hommes et les femmes auront les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance** ».

les objectifs de la SNEEG sont:

- ⇒ l'instauration d'un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'égalité de genre au Sénégal ;
- ⇒ et l'intégration effective du genre dans les interventions de développement dans tous les secteurs.

**Cette Stratégie est bâtie autour de quatre enjeux:**

- ⇒ la valorisation de la position sociale de la femme et le renforcement de ses potentialités ;
- ⇒ la promotion économique des femmes en milieux rural et urbain ;
- ⇒ la promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et renforcement de l'accès et de la position des femmes au niveau des sphères de décision ;
- ⇒ l'amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et de l'équité de genre.

Parmi les avancées enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie, nous pouvons citer à titre d'exemple quelques unes relativement aux domaines d'intervention que sont : l'institutionnalisation du genre, le renforcement de capacités des acteurs, le Plaidoyer et la sensibilisation, les études et recherches.

## **1. L'institutionnalisation du genre dans les ministères sectoriels**

### **⇒ Existence de mécanismes institutionnels genre dans les ministères sectoriels**

- Mise en place effective de 11 cellules genre.
- Directive primatorale sur l'intégration du genre dans toutes les actions quotidiennes du Gouvernement (26 mars 2013) ;
- Directives du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). (Lettre circulaire du MEF pour la prise en compte du genre dans les budgets sectoriels) ;
- Elaboration de stratégie sectorielle genre (Forces Armées) et de plans d'institutionnalisation dans les ministères, Entrepreneuriat Féminin, Genre et Culture.

## **2. Le renforcement de capacités des acteurs**

Ce volet a touché toutes les catégories d'acteurs parties prenantes à la mise en œuvre de la SNEEG: les Ministères, la Société civile, le Parlement, les Syndicats, les Média sur différentes thématiques relatives au genre (genre et santé de la reproduction, budgétisation sensible au genre etc.

Des sessions de renforcement de capacités sur genre et santé de la reproduction couplées par des campagnes de dépistages du VIH ont été organisées avec l'appui de l'**UNESCO** au profit des badiénou gox et des départements de Saint-Louis, Matam et Kanel.

## **3. Le Plaidoyer et sensibilisation**

Des actions de plaidoyer et de sensibilisation ont aussi été menées dans plusieurs domaines:

- Activités de plaidoyer auprès des familles religieuses, des notables et autorités administratives, des imams et des chefs de quartier pour les informer sur les problématiques de genre dans les domaines de la SR, de l'éducation, des VBG, du SIDA, de la loi sur la parité et leurs incidences sur les femmes, susciter leur adhésion et renforcer leur engagement à soutenir la lutte contre les inégalités liées au genre ;
- Activités de sensibilisation et de plaidoyer en direction des parlementaires et des PTF sur la nécessité de soutenir la SR, d'éradiquer les VBG, de renforcer la protection des femmes et des enfants et de soutenir la pleine jouissance de leurs droits ;
- Plaidoyer et sensibilisation pour le vote et l'application de la loi sur la Parité (43% au Parlement soit 64 femmes députés sur 150).

## **4. Promotion et autonomisation des femmes (Prise en charge des victimes)**

- Existence d'une maison d'accueil de jeunes filles victimes de viols à Joal-Fadiouth ;
- Site d'accueil pour les femmes victimes de violences, « Makanu Jigeen », Centre Guinddi ;
- Site d'accueil pour les femmes victimes de violences, « Makanu Jigeen », Centre Guinddi ;
- Création de cellules de veille et d'alerte à Tambacounda et à Kolda ;

- Programme de Soutien Médical et Financier aux Femmes et Filles Victimes de Fistule Obstétricale (Traitement médical de 56 femmes souffrant de fistule obstétricale) avec l'appui du Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre , en partenariat avec le Ministère de la Femme;

## 5. Les études et recherches

- Etude sur l'harmonisation des instruments juridiques internationaux et régionaux avec la législation nationale, réalisée par le Ministère du Genre et du Cadre de vie en 2011 ;
- Elaboration d'une étude sur les expériences de la budgétisation sensible au genre au Sénégal, financée par la BAD en appui au développement d'une sensibilité genre des instruments nationaux de planification stratégique et opérationnelle.

## 6. Promotion de la représentation équitable des hommes et des femmes dans les instances de décision :

- Vote et promulgation de plusieurs lois ( parité, nationalité) ;
- Renforcement de la représentation des femmes dans les instances de décision électives et semi-électives (loi sur la parité n°2010-11 du 28 mai 2010 et son décret d'application n°2011-819, du 16 juin 2011) ;
- Création de l'Observatoire National de la Parité (Décret n° 2011-819 du 07 mars 2011), structure de veille et d'alerte pour l'effectivité de la parité ;
- Elaboration de supports de communication sur la loi et son décret d'application ;
- Mise en œuvre d'un projet d'appropriation et de vulgarisation de la loi sur la parité à travers le renforcement des capacités des femmes investies pour d'une part, leur permettre de s'approprier le contenu et les enjeux de cette loi et d'autre part, les doter d'outils et de techniques leur permettant de mener une bonne campagne électorale avant des élections législatives.

## 7. Acquis et défis majeurs

L'analyse des résultats en termes d'équité et d'égalité de genre à mi-parcours de la mise en œuvre de la SNEEG a montré que des efforts appréciables ont été faits par les tous les acteurs, parties prenantes à la promotion de l'équité et de l'égalité de genre au Sénégal. Elle a également révélé qu'il reste beaucoup à faire pour que l'équité et l'égalité des sexes deviennent une réalité dans les pratiques socioculturelles et institutionnelles ainsi que dans les actions de développement.

⚡ **Les initiatives développées ont permis d'obtenir des changements significatifs dans les domaines de priorité de la SNEEG notamment :**

- Des changements favorables à l'équité et à l'égalité hommes-femmes, filles-garçons sont notés dans les perceptions, les mentalités et les comportements des populations. Comme en attestent l'accès des femmes aux métiers traditionnellement réservés aux hommes (mécanique, génie civil, corps militaires et paramilitaires, la scolarisation des filles, l'implication des hommes dans la gestion de la santé de la reproduction.
- Les communautés dans leur grande majorité sont plus ouvertes aux problématiques de l'équité et de l'égalité des sexes, appréhendent mieux leurs interrelations avec les enjeux de développement et s'activent davantage pour

- l'effectivité de l'égalité de droits et la prise en compte de leurs sexospécificités dans tous les domaines et à tous les niveaux.
- Une plus grande ouverture des leaders d'opinion aux questions de genre qui s'engagent de plus en plus à accompagner les dynamiques de changements.
  - La problématique des violences basées sur le genre est désormais une préoccupation majeure pour les plus hautes autorités du pays et les populations y compris les victimes qui s'inscrivent progressivement dans une dynamique de rupture de la loi du silence.
  - Un engagement réel des parlementaires à renforcer la protection et la promotion des droits en faveur de l'équité et de l'égalité de genre.
  - L'amélioration progressive de la représentation et de la participation des femmes dans les instances de décision comme en témoignent les nominations de femmes à la Primature, au Conseil Economique, Social et Environnemental, dans le commandement territorial, dans les instances parlementaires et dans quelques institutions publiques.
  - Une plus grande ouverture des acteurs à l'intégration du genre et à la prise en compte progressive des sexospécificités dans leurs interventions.

✚ **Au-delà de ces avancées, les défis à relever aujourd'hui demeurent importants et se déclinent comme suit :**

- La poursuite de l'appropriation du genre par les populations sénégalaises afin de lever définitivement les résistances socioculturelles et institutionnelles encore persistantes.
- La consolidation de l'engagement des autorités pour une sécurisation pérenne des acquis de l'égalité homme-femme au Sénégal et l'accélération des progrès vers l'égalité de droit et l'équité de genre.
- L'effectivité de l'autonomisation économique des femmes à travers le développement réel de projets porteurs.
- La production d'outils méthodologiques d'intégration du genre à toutes les étapes du processus de planification, programmation, suivi-évaluation et budgétisation pour tous aux niveaux national et local.
- Le développement d'une expertise en intégration du genre au niveau des institutions publiques et privées et des organisations de la société civile à partir d'appuis structurants.
- Le renforcement de la mobilisation des OSC autour du cadre de concertation et de coordination de la SNEEG pour la défense des enjeux d'équité et d'égalité de genre au regard de l'évolution des paradigmes du développement.